



Introduction

Qu'est-ce qu'un plan de formation et à quoi sert-il ?

Compte tenu de la toute récente création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (1^{er} janvier 2017), la Direction de la CAPV souhaite axer le plan de formation 2019 autour des évolutions présentes et à venir que connaîtront les agents.

Ces mutations concerneront tous les domaines qu'ils soient économiques, technologiques, organisationnels, règlementaires. Dans cette optique, les formations retenues au plan de formation 2019 mettent l'accent sur le développement des compétences et connaissances techniques et managériales mais également sur une volonté d'harmoniser les pratiques et la cohésion d'équipe.

L'accompagnement en formation est alors essentiel à la mise en place de cette réorganisation de l'environnement de travail. La Direction a la volonté d'offrir un maximum d'outils à ses collaborateurs pour que la montée en puissance de la Communauté d'Agglomération se fasse dans des conditions optimales.

Le plan de formation est l'un des outils de gestion de la Direction des Ressources Humaines :

- Au service du développement des compétences nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et à la qualité du service public

Développer la performance des services pour mieux répondre aux usagers et améliorer la qualité du service public

- Permettant d'anticiper et d'accompagner les évolutions que va connaître la collectivité

Promouvoir une administration performante et une cohésion des équipes

- Permettant d'accompagner les parcours professionnels des agents

Favoriser l'évolution professionnelle, la mobilité, la promotion

Le plan de formation 2019 résulte d'une analyse et d'une synthèse des besoins des services et besoins de la collectivité. Il est réalisé à partir du recensement des demandes de formation des agents exprimées lors du recueil des besoins effectué chaque année au courant du mois de septembre et affiné lors de la transmission des évaluations professionnelles annuelles.



1. Catégories de formation de la loi du 19 février 2007

- Les formations statutaires obligatoires d'intégration et de professionnalisation
- La formation de perfectionnement en cours de carrière
- Les préparations aux concours et examens

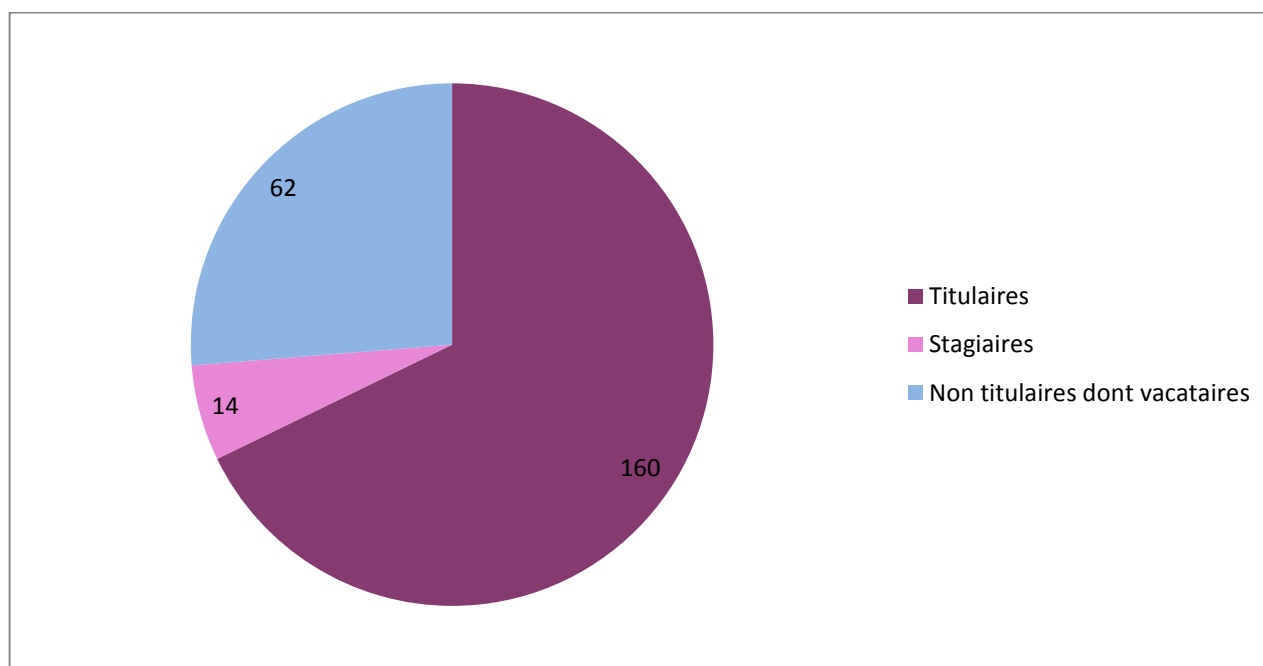
- Le compte personnel de formation : 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis 12 heures par an jusqu'à 150 heures. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est alimenté en euros et non plus en heures. Le CPF fait partie du compte personnel d'activité (CPA).
- La formation personnelle (bilan de compétences, VAE, CIF)
- Les actions de formations de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française



2. Présentation de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

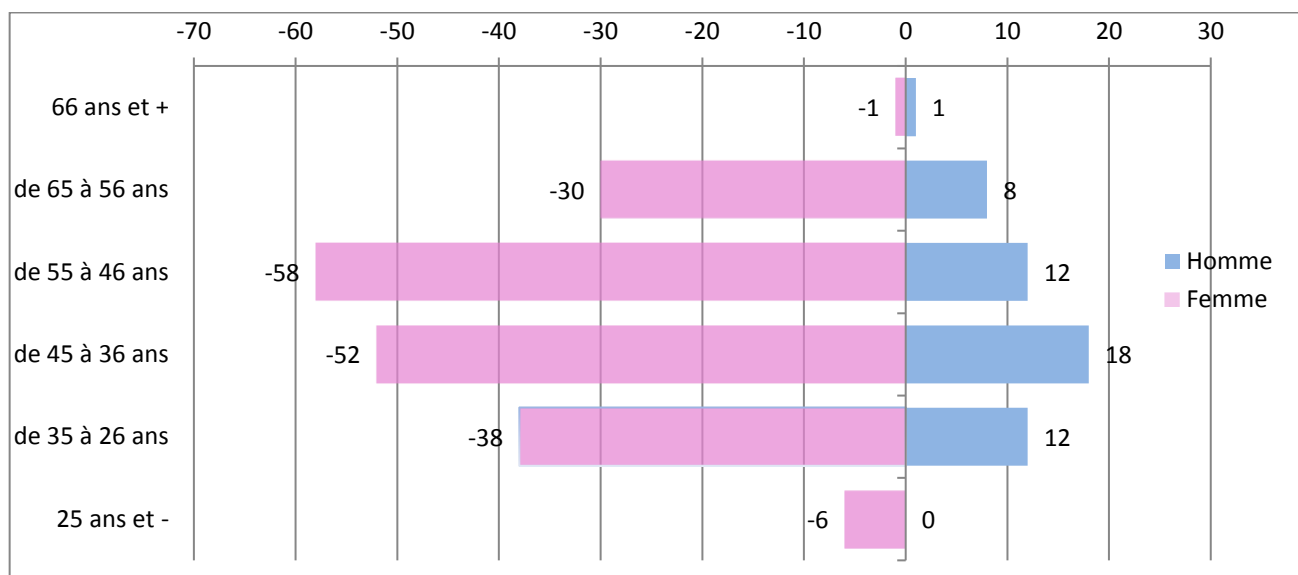
Au 1^{er} janvier 2019, la collectivité compte 236 agents dont 160 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale, 14 agents stagiaires, et 62 agents non titulaires. De plus, en moyenne, 27 vacataires interviennent sur l'année au sein des différents services, avec une représentation de 5 filières (administrative, technique, animation, médico-sociale, culturelle). L'année 2019 est marquée par l'intégration de la compétence tourisme.

Répartition par statut - Année 2019



Les effectifs sont composés de 78,81% de femmes et 21,19% d'hommes.
La moyenne d'âge des agents est de 44 ans.

Pyramide des âges - Année 2019



3. Bilan des actions de formation de l'année 2018

3.1. Formations inscrites au plan de formation 2018

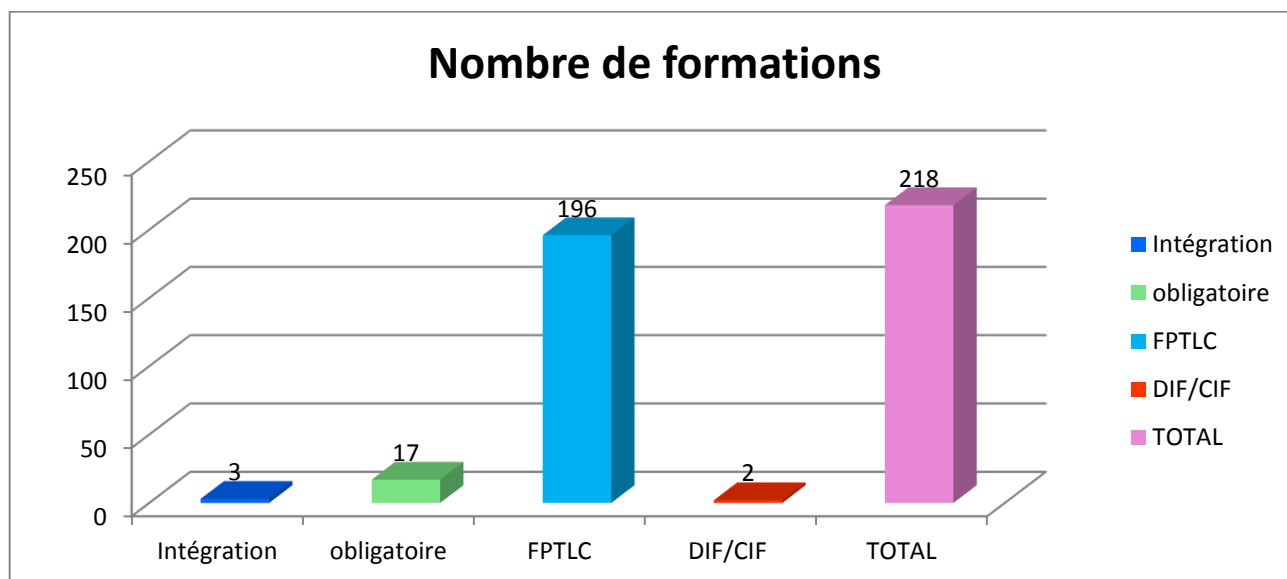
Après avis et validation de la Direction Générale des Services, ces besoins ont été inscrits au plan de formation 2018.

Formations	Nombre de formations	Nombre de jours	Nombre de jours effectués*
Formations retenues dans le cadre du plan de formation 2018	218	437	400

*Les jours non effectués correspondent à des demandes sans suite, des désistements ou annulations.

• Répartition des formations réalisées

Type de formation	Nombre de formation
Intégration	3
obligatoire	17
FPTLC	196
DIF/CIF	2
TOTAL	218



3.2. Formations hors plan de formation

Les formations réalisées hors plan de formation correspondent majoritairement aux besoins en formation liés à l'attribution de nouvelles missions, ou encore au changement de statut en cours d'année (stagiaire, nouveau titulaire, réussite concours...), ou encore aux préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale et VAE.

Formations	Nombre de formations	Nombre de jours effectués	Nombre d'heures effectuées
Formations effectuées hors plan de formation	23	57	305

**Les jours non effectués correspondent à des demandes sans suite, des désistements ou annulations.*

3.3. Budget ordonnancé sur l'exercice 2018 (hors cotisation CNFPT)

Le budget prévu au plan de formation était de 53 420 euros, hors cotisation obligatoire au Centre national de la fonction publique territoriale.

La somme utilisée au titre de l'année 2018 s'élève à 44 918.62 €.

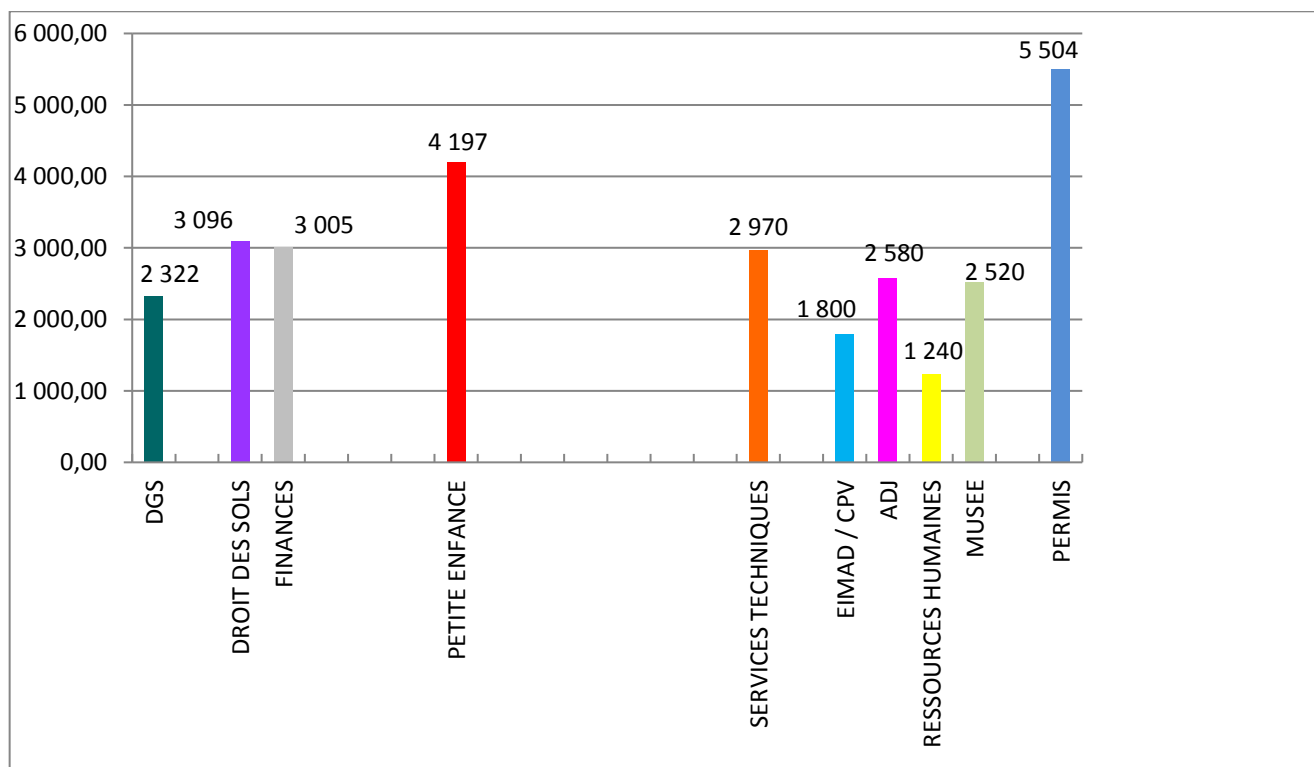
La cotisation 2018 payée au CNFPT s'élève à 40 448.59 €.

Domaine	Intitulé Formation	Tiers	Coût
DGS	FORMATION C-LOGIK ADMINISTRATEUR	C LOGIK	1 285,20
	FORMATION BUDGETS DE ZONES	M14 FR	1 036,80
DROIT DES SOLS	FORMATION GFI-INTRAGEO POUR SIG	GFI PROGICIELS	3 096,00
FINANCES	FORMATION BUDGETS DE ZONES	M14 FR	1 036,80
	FORMATION MODULE 1 M14	M14 FR	468,00
	Formation SICTIAM civil net GF	SICTIAM	600,00
	Formation SICITAM Civil Net GF	SICTIAM	900,00
PETITE ENFANCE	URGENCES EN CRÈCHE/ INCENDIE GARÉOULT	APREV SARL - SALAMANDRE FORMATION	890,00
	STAGE IRFSS "ACCOMPAGNER LA RELATION EMPLOYEUR-SALARIÉ"	CROIX ROUGE FRANCAISE	130,00
	STAGE IRFSS "ACCOMPAGNER LA RELATION EMPLOYEUR-SALARIÉ"	CROIX ROUGE FRANCAISE	130,00
	SECURITE ALIMENTAIRES + HACCP	TR6	700,00
	FORMATION PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MIKADO WEB PORTAIL FAMILLE	ABELIUM COLLECTIVITES	1 890,00
	FORMATION JOURNEE PEDAGOGIQUE	FEDERATION NATIONALE EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	17,00
	FORMATION MAINTENIR ET ACTUALISER LES CONNAISSANCES SST	FAZZINO ANTOINE	440,00
SERVICES TECHNIQUES	FORMATION INTERVENTION LOGICIEL	BERGER LEVRAULT	1 980,00
	FORMATION LOGICIEL DE GESTION ATAL	BERGER LEVRAULT	990,00
EIMAD / CPV	FORMATION LOGICIEL IMUSE	SAIGA INFORMATIQUE	1 800,00
ADJ	LOGICIEL BL RESIDENT FORMATION- ADJ	BERGER LEVRAULT	2 580,00
RESSOURCES HUMAINES	FORMATION HYGIENE ET SECURITE	CGD	1 240,00
MUSEE	FORMATION ACTIMUSEO MGR + MCP	A ET A PARTNERS	1 260,00
	FORMATION ACTIMUSEO MGR + MCP	A ET A PARTNERS	1 260,00
PERMIS	FORMATION LOGICIEL GFI ASSAINISSEMENT	UGAP	5 504,02

3.4. Formations payantes 2018

Les formations payantes réalisées correspondent à des besoins spécifiques tels que les formations sur les logiciels, les formations SST des agents des multi accueils ou les formations payées au CNFPT correspondant à la mise en œuvre des plans de formation des contrats aidés.

Formations	Nombre de formations
Formations payantes effectuées	22



3.5 Formations prévues en 2018 reportées sur l'exercice 2019

SERVICES TECHNIQUES	TEMIS FORMATION AIPR ENCADRANT-CONCEPTEUR + EXAMEN	TEMIS FORMATION	1 036,80
	FORMATION LOGICIEL ATAL ST	BERGER LEVRAULT	1 980,00
INFORMATIQUE	FORMATION SEA SECURITE SYSTEMES ET RESEAUX	ORSYS	2 988,00
PETITE ENFANCE	FORMATION DOMINO'WEB MIKADO PORTAIL FAMILLE	ABELIUM COLLECTIVITES	1 260,00
	COULEURS D'ENFANT "APPRENTISSAGE ET NEUROSCIENCE"	COULEUR D'ENFANTS	600,00
MUSEE	AFFA ENTREPRISES DEVIS HABILITATIONS ELECTRIQUE	AFFA	490,00
DGS	29EME CONVENTION DE L'ADCF	ADCF	280,00
RESSOURCES HUMAINES	FORMATION CIRIL RH	SICTIAM	7 050,00



4. Plan de formation 2019

- Besoins exprimés par services et retenus au plan de formation

SERVICE	Agents	Intitulé Formation	Type de formation
PETITE ENFANCE: Lei Moussis Néoules	4	HACCP	règlementaire
	10	Bébé signes (communication gestuelle)	
	2	Premiers secours + manipulation extincteur	règlementaire
	1	VAE	
PETITE ENFANCE: les Pitchounets Garéoult	3	HACCP	règlementaire
	1	SST	règlementaire
PETITE ENFANCE L'ILE AUX ENFANTS Tourves	7	Formation en langue des signes française pour les bébés (LSB)	
PETITE ENFANCE RAM/RAMI	2	Premiers secours + manipulation extincteur	règlementaire
	2	Bébé signes (communication gestuelle)	
	1	Informatique	
PETITE ENFANCE LA COURTE ECHELLE BRIGNOLES	Tous	HACCP	règlementaire
	Tous	Premiers secours + manipulation extincteur	règlementaire
PETITE ENFANCE Les petits poucets Rocbaron	8	Bébé signes (communication gestuelle)	
	8	HACCP	règlementaire
EIMAD	19	1er secours, incendies, évacuation des locaux	règlementaire
	1	SSIAP niveau 1	règlementaire
	1	stage technique. Renfort régie son, mise en place des concerts et manifestations	
	1	Formation 1 jour IMUSE sur site	règlementaire
FINANCES	1	Convention de stage- Etudiant et convention de financement de la formation initiale	règlementaire
RESSOURCES HUMAINES	5	Applicatifs RH (formation logiciel métier Ciril Net)	règlementaire
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	10	Formation au 1er secours PSC1	règlementaire
CIAS	2	Maitriser les fondamentaux de la maladie d'Alzheimer	règlementaire
MUSEES CENTRE D'ART	6 + accueil	Elaborer un projet d'éducation artistique et culturel	
	10	SST	règlementaire
	10	Evacuation incendie et manipulation des extincteurs	règlementaire
	1	Habilitations électrique	règlementaire
TOUS SERVICES	9	Préparation aux concours / Tremplin/ mises à niveau	règlementaire

- Panorama des besoins exprimés par les agents

SERVICE	CAT	INTITULE DU STAGE
Cabinet	C	Les relations publiques et le protocole
Crèche de Brignoles JEM	C	La communication avec les parents en structure d'accueil petite enfance
Crèche de Brignoles JEM	B	Compétence bureautiques et numériques niveau 1
Crèche de Brignoles JEM	B	L'accompagnement au reclassement professionnel
Crèche de Brignoles JEM	B	La prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la petite enfance
Crèche de Brignoles JEM	C	Le jeu et les activités dirigées chez l'enfant de 0 à 3 ans
Crèche de Brignoles JEM	C	Attachements, séparations et retrouvailles en petite enfance
Crèche de Garéoult	C	La prise en compte de la spécialité culturelle de l'enfant
Crèche de Garéoult	C	L'exercice d'une autorité bienveillante et structurante
Crèche de Tourves	C	La communication avec les parents en structures d'accueil petite enfance
Crèche de Tourves	C	L'exercice d'une autorité bienveillante et structurante
Crèche de Tourves	C	Accueil d'un enfant en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant
DGS	A	Valoriser son parcours professionnel devant un jury d'examen professionnel
Direction Finances	A	Les aspects techniques et financiers du transfert de la compétence eau et assainissement à un EPCI
Direction Infrastructure et Patrimoine	C	L'exécution administrative et financière des marchés publics
Direction Infrastructure et Patrimoine	C	Les règles d'élaboration et d'exécution du budget de la collectivité
Direction Infrastructure et Patrimoine	C	Les procédures d'accords-cadres pour les marchés publics
Musées et Centres d'Arts	C	Les régies d'avances et de recettes
Musées et Centres d'Arts	C	Organisation et gestion de son temps

SERVICE	CAT	INTITULE DU STAGE
Musées et Centres d'Arts	C	Les relations avec la presse
Musées et Centres d'Arts	C	Le web 2.0: stratégie et analyse des nouveaux usages du web pour les collectivités locales
Musées et Centres d'Arts	A	La mise en œuvre d'une stratégie de partenariat culturel
Musées et Centres d'Arts	A	Les marchés publics appliqués au secteur culturel
Musées et Centres d'Arts	A	Le contentieux de la propriété intellectuelle
Musées et Centres d'Arts	C	L'accueil du public en situation de handicap
Musées et Centres d'Arts	C	Le jeu et les activités manuelles des enfants de 6 à 12 ans
Musées et Centres d'Arts	C	La gestion des conflits et l'agressivité en situation d'accueil
Musées et Centres d'Arts	C	Jeu et activités manuelles des enfants de 3 à 6 ans
Musées et Centres d'Arts	C	Les actions éducatives autour du patrimoine
Musées et Centres d'Arts	C	Découverte des outils informatiques et numériques
Musées et Centres d'Arts	C	le jeu et les activités manuelles des enfants de 6 à 12 ans
Musées et Centres d'Arts	C	L'atelier d'art plastique avec des enfants (3 à 9 ans)
Musées et Centres d'Arts	C	La médiation culturelle
Musées et Centres d'Arts	C	La mise en réserve des collections patrimoniales
Musées et Centres d'Arts	A	La gestion des collections
Musées et Centres d'Arts	A	La conception, la réhabilitation et la restructuration d'un équipement culturel
Musées et Centres d'Arts	A	La conservation préventive des collections patrimoniales
Musées et Centres d'Arts	A	La mise en réserve des collections patrimoniales
Musées et Centres d'Arts	A	Le "chantier" des collections patrimoniales
Pôle Aménagement Espace Communautaire	B	Assistante de direction

SERVICE	CAT	INTITULE DE STAGE
Pôle Famille, Culture	C	Les régies d'avances et de recettes
Pôle Famille, Culture	A	L'éducation artistique, l'action culturelle et les territoires
Pôle Famille, Culture	A	La conception et la mise en cohérence sur un même territoire d'un projet petite enfance et enfance jeunesse
SPANC	C	La prévention et la régularisation des préventions conflictuelles

- **Demandes de préparation aux concours et examens**

Les préparations aux concours internes et aux examens professionnels ne seront accordées qu'aux agents qui rempliront bien les conditions réglementaires d'inscription aux concours et examens professionnels (notamment d'ancienneté) au terme de leur préparation.

Les agents stagiaires ou détachés pour effectuer un stage ne pourront effectuer une préparation à un concours **qu'après leur titularisation** ; une dérogation pourra cependant être accordée aux agents afin de s'inscrire au test pendant la période de stage, si et seulement si la préparation débute une fois l'agent titularisé.

Le CNFPT PACA propose un dispositif de préparation aux concours et examens, en tenant compte du calendrier régional voire interrégional d'ouverture de concours et d'examens professionnels, afin de former les agents au plus près des dates des épreuves.

Le CNFPT peut ainsi permettre des inscriptions à des tests de préinscription un an avant le début d'une préparation avec des épreuves d'admissibilité qui peuvent être programmées en N+2.

Avant d'intégrer une préparation de concours les agents sont soumis à une évaluation afin de les orienter sur le dispositif adapté à leurs acquis. Les agents pourront ainsi être orientés vers :

- une formation tremplin dite de remise à niveau

Les mises à niveau sont financées par les collectivités au tarif de 50 euros par jour pour les catégories A et B, pour partie pour les catégories C (50 euros par jour au-delà de 10 jours).

- Une liste de préconisation de formations adaptées en guise de préparations aux épreuves du concours.

Enfin le CNFPT ne propose pas pour le moment de préparation aux concours sur titres comme celui d'auxiliaire de puériculture.

Service	Type de préparation	Accès au grade
Cabinet	Concours interne	Attaché territorial
Pôle Aménagement Espace Communautaire	Examen professionnel	Ingénieur territorial
Direction ressources humaines	Concours interne	Attaché territorial
Direction ressources humaines	Examen professionnel	Rédacteur principal
Pôle infrastructure, patrimoine, environnement	Concours interne	Attaché territorial
Juridique	Concours interne	Attaché territorial
Direction des transports et de la mobilité	Concours interne	Attaché territorial
Direction des transports et de la mobilité	Concours interne	Attaché territorial
Assemblée Moyens généraux	Concours interne	Attaché territorial



5. Axes du plan de formation 2019

5.1 Formations retenues au plan de formation 2019

Le croisement de ces différentes informations (besoins recensés et axes stratégiques de la Direction) a permis de déterminer les grands axes principaux du Plan de Formation à mettre en place en 2019 :

- Développer les compétences métier des agents afin de satisfaire aux besoins de perfectionnement des agents, harmoniser les pratiques au sein des différentes structures de l'agglomération et rendre plus efficiente la gestion des projets structurants (accueil, marchés, gestion de projets).
- Développer les compétences pédagogiques, l'éducation artistique, culturelle et sensibiliser aux outils d'organisation d'événementielles (EIMAD / CPV)
- Répondre aux obligations réglementaires pour la collectivité en matière d'hygiène et de sécurité.
- Sensibiliser les agents à l'importance de la communication et de la cohésion au sein des services.
- Développer les compétences informatiques des agents via la plateforme Formadist

Les formations prioritairement retenues au plan de formation 2019 sont donc celles inscrites parmi les axes cités ci-dessus, rentrant dans le cadre de la politique de formation de la Collectivité.

Toute autre demande sera étudiée au cas par cas.

5.2 Budget prévisionnel 2019

Pour mettre en œuvre le plan de formation 2019, la Communauté d'Agglomération Provence Verte devra se doter d'un budget de 54 000 €

La cotisation obligatoire du CNFPT est maintenue à 0.9% de la masse salariale pour l'année 2019, soit ~ 43 000 € (versement par le biais des cotisations Urssaf et non plus directement au CNFPT à compter du 1^{er} janvier 2019)



1. Textes de références

Le régime de la formation professionnelle des agents territoriaux est prévu par :

• Les lois

- La Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires, et notamment son article 22
- La Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.
- La Loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale
- La Loi n°2007-148 du 2 février 2007, et notamment l'article 4, relative à la modernisation de la Fonction Publique, modifiant l'article 22 de la loi du 13 juillet 2003
- La Loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) des agents de la Fonction Publique Territoriale

• Les décrets et ordonnances

- Le décret du 29 Mai 2008 n°2008-512 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- Le décret du 10 juin 1985 n°85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale.
- Le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la Formation Professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale
- Les décrets n° 2008-512 et 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des Fonctionnaires Territoriaux
- Le Décret n°2008-830 du 22 août 2008 relatif au livret individuel de formation.
- Le Décret n° 2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.
- L'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique
- Le décret n° 2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ce nouveau cadre de référence en matière de formation repose sur le principe de la formation professionnelle tout au long de la vie. L'agent est acteur de son parcours professionnel et son expérience est reconnue tout au long de sa carrière.

